



Grenoble, le 11 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air dans la zone du bassin lyonnais / Nord Isère

Mercredi 11 février 2015, les conditions météorologiques stables entraînent une hausse des concentrations de particules sur l'ensemble de la région. La vallée de l'Arve, le bassin lyonnais nord-Isère et la vallée du Rhône sont les territoires les plus touchés et devraient dépasser le seuil d'information et de recommandations.

En conséquence la préfecture vous informe des recommandations sanitaires et comportementales à suivre dans le cadre de cet événement.

Recommandations sanitaires au niveau d'information :

Populations vulnérables ou sensibles :

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 17h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Population générale : il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.

Quelques recommandations comportementales à l'ensemble de la population :

- Ne pas utiliser les foyers ouverts d'appoint, les appareils de chauffage au bois d'appoint de type inserts, poêles, chaudières installés avant 2000 et les groupes électrogènes ;
- Maîtriser la température de son logement (chauffer sans excéder 19°C) ;
- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, co-voiturage... ;
- Abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90km/h ;
- Rappel : il est interdit de brûler des déchets verts.

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- Prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr ;
- Contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Internet.rhonealpes.0.html>

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication
04-76-60-48-07 ou communication@isere.pref.gouv.fr